

Commune de LE QUILLIO
Compte rendu
Réunion du Conseil Municipal
Séance du Mercredi 14 Octobre 2015

Tarifs communaux 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, de voter les tarifs suivants pour l'année 2016 :

• Petite Salle de la Mairie :

- Location réunion aux particuliers extérieurs : 60 €
- Location pour les familles lors d'obsèques : 60 €

• Cimetière :

- Concession (50 ans) : 100 €
- Columbarium (10 ans) : 250 €
- Caveautin (10 ans) : 300 €

• Pont Bascule :

- Abonnés :

abonnement annuel	25 €
la pesée	2 €

- Monnayeur :

de 0 à 5 tonnes	2 €
de 5 à 10 tonnes	3 €
de 10 à 20 tonnes	4 €
de 20 à 30 tonnes	5 €
+ de 30 tonnes	7 €

• Tables et chaises :

Il sera demandé un chèque de caution de 200 € pour tout matériel emprunté à la commune (tables, chaises, etc.). Le matériel est à rendre le mercredi qui suit la location.

Pour les personnes de la commune, le tarif est fixé à 1 € la table et les 4 chaises, plus une caution de 200 €.

Pour les personnes extérieures à la commune, le tarif est fixé à 2 € la table et les 4 chaises, plus une caution de 200 €.

• Salle des Fêtes :

Salles des Fêtes	LE QUILLIO			
	Commune.		Hors Commune.	
	Année 2016	Année 2017	Année 2016	Année 2017
Tarifs				
Bal - Bal Mariage - Vin d'Honneur	108 €	110 €	138 €	140€
Repas privé 1 jour ou Association	162 €	165 €	216 €	220 €
Repas privé 2 jours	216 €	220 €	272 €	277 €
Loto - Concours de cartes	108 €	110€	138 €	140 €
collation enterrement	54 €	55 €	108 €	110 €
Matériel				
Couvert complet particulier (Lot de 50 couverts)	21 €	21 €	31 €	31 €
Couvert complet asso	- €	- €	- €	- €
vidéo projecteur (caution 500 €)	31 €	31 €	31 €	31 €
sono (caution 500 €)	31 €	31 €	31 €	31 €
Forfait entretien (si nécessaire)	30€/h	30€/h	30€/h	30€/h
Bris de vaisselle				
Assiette blanche	prix coûtant			
Assiette - verre à pied				
verre ballon - couvert				
flute				
tasse				
caution réservation	500 €		500 €	
caution bal disco	1 000 €		1 000 €	

• Raccordement au réseau d'assainissement collectif

Le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal que les maisons d'habitation se situant dans le zonage d'assainissement collectif peuvent être raccordées au réseau moyennant une participation financière du demandeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité, de fixer le coût du branchement individuel au réseau d'assainissement collectif à savoir 650 €.

Le Conseil Municipal **AJOUTE** que dans le cadre d'une demande individuelle de branchement nécessitant des travaux spécifiques, si le tiers des travaux est supérieur à 650 €, le tiers du montant de ces travaux sera à la charge du demandeur en contrepartie les deux tiers restants seront pris en charge par la commune.

Projet d'Aménagement d'un Terrain multisports

L'ensemble du Conseil Municipal a été invité à prendre part à une visite de plusieurs réalisations le samedi 3 octobre 2015 à savoir les terrains multisports situés à Hémonstoir, Loudéac, Laurenan, Lanfains et Allineuc.

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal que le budget, pour la réalisation de cet équipement s'élève à 50 000 € HT.

Il ajoute que plusieurs partenaires institutionnels ont été sollicités pour une demande de subventions à savoir

- Europe (Leader) : 15 000€ soit 30% du montant de l'équipement
 - Région (Contrat de partenariat) : 15000 € soit 30%
 - Etat (DETR) : 20% soit 10000 €
 - Autofinancement : 20% soit 10000 €
- D'autre part, le STAP 22 a été sollicité pour avis, sur l'aménagement de cet équipement.

Terrain multisports : Approbation du Plan de Financement

Le présent projet a pour objet de mettre à la disposition des jeunes, de nouvelles activités sportives sur une aire de jeux multisports, implantée dans le bourg.

Cette opération vise plusieurs objectifs :

- Renforcer la vocation sportive de la plaine de jeux constituée actuellement par les terrains de foot, de pétanque, et l'aire de jeux pour les plus jeunes,
- Etoffer les activités sportives en proposant la pratique de nouvelles disciplines (basket, hand-ball, tennis et foot) sur un terrain multisports,
- Permettre aux enfants de l'école de pratiquer de nouvelles activités sportives dans un environnement adapté et sécurisé,
- Accueillir les jeunes dans un cadre sécurisé, éloigné de la route,
- Offrir toujours plus d'activités à tous sur la commune,

Vu la délibération en date du 25 mai 2011 approuvant le PLU

Considérant la volonté des élus de conforter et animer la vie locale en proposant à la population un lieu de rencontre favorisant le lien social.

Considérant la nécessité de cet équipement

Considérant le plan de financement exposé par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-APPROUVE, à l'unanimité, le projet d'aménagement d'un terrain multisports

-APPROUVE le plan de financement suivant

EUROPE (Fonds Leader) - subvention sollicitée 30 %	15 000 €
ETAT (DETR)-subvention sollicité 20%	10 000 €
REGION (Contrat de Partenariat) – subvention sollicitée 30 %	15 000 €
Autofinancement - 20%	10 000 €
MONTANT	50 000 € HT

-DONNE tout pouvoir au Maire pour solliciter les différents partenaires institutionnels dans le cadre de ces demandes de subventions.

Cimetière Monsieur le Maire fait le point sur le recensement des concessions dans le cimetière communal effectué par la commission sous la responsabilité de Franck LE POTTIER.

Compte tenu du recensement effectué, environ 7 tombes feront l'objet d'une procédure d'abandon et de reprise de concession.

Monsieur le Maire informe que des affichettes invitant les familles souhaitant des renseignements sur le travail en cours, ou ayant des informations à transmettre à la mairie sur leur concession sont invitées à se présenter en mairie aux heures et jours d'ouverture Ces affichettes ont été positionnées aux entrées du cimetière et de l'enclos Paroissial.

Avis de la Commune sur le projet de programme local de l'habitat de la CIDERAL (PLH)

Vu le Code de la construction et de l'habitation et, notamment les articles L302-1 et suivants et R302-1 et suivants, portant sur la procédure de validation du PLH,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CIDERAL en date du 22 septembre 2015 arrêtant le Programme Local de l'Habitat,

Considérant que le projet de PLH doit être transmis aux communes, qui disposent d'un délai de deux mois pour faire connaître leur avis,

Considérant que le projet de PLH a été élaboré en concertation étroite avec les communes, l'Etat et l'ensemble des partenaires associés, à l'occasion de plusieurs réunions de travail et de pilotage.

Monsieur Le Maire rappelle qu'un premier PLH a été approuvé en janvier 2008 traduisant la forte volonté des élus de mener une politique dynamique et volontaire en matière de production diversifiée de logements couvrant la période 2008-2013 et prolongé de 2 ans. Celui-ci a permis à la CIDERAL de structurer une politique de l'habitat et de soutenir financièrement et techniquement la mise en œuvre de nombreuses actions. Ces dernières ont permis de répondre aux besoins de la population dans sa diversité et d'accompagner le développement du territoire. Au travers de ce second PLH, il s'agit donc davantage de s'appuyer sur le dispositif mis en place en le faisant évoluer pour tenir compte d'un contexte qui a changé (difficultés économiques nationales et locales, répercussions sur le marché immobilier, possibilités pour les ménages à investir dans un logement, capacité financière des collectivités et de leurs partenaires...).

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que le PLH est un outil de programmation et de définition d'une stratégie d'action en matière d'habitat qui se décline à l'échelle des communes membres de la CIDERAL pour la période 2016 – 2021.

Le PLH se compose :

- d'un diagnostic de la situation du logement,
- d'un document d'orientations,
- d'un programme d'actions détaillé qui présente les dispositions permettant d'atteindre ces objectifs.

A l'appui des éléments clés du diagnostic, la politique de l'habitat de la CIDERAL s'articulerait autour de quatre orientations stratégiques :

- Conforter l'attractivité résidentielle de la CIDERAL à partir d'une offre de logements (terrains, produits d'accession à la propriété, locatifs) abordable et de qualité.
- Intensifier les efforts de valorisation et de requalification du parc existant.

- Compléter l'offre de logements et d'hébergement pour répondre aux besoins spécifiques (personnes âgées et handicapées, démunis, jeunes, gens du voyage...).
- Informer et accompagner les élus et les particuliers et prendre en compte l'évolution du cadre législatif.

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée d'émettre un avis sur le Programme Local de l'Habitat arrêté par le Conseil Communautaire en date du 22 septembre 2015. Ce programme, défini pour une période de 6 ans de 2016 à 2021, est un outil d'anticipation et de programmation d'actions. Il permet d'articuler, dans le cadre du territoire intercommunal les politiques d'aménagement et d'habitat. Ces orientations et le programme d'actions visent à répondre aux besoins en logement sur l'ensemble des communes de la CIDERAL, de façon diversifiée et équilibrée.

La partie financière du PLH sera à la charge exclusive de la CIDERAL pour ce qui est de sa compétence et de ce qui entre dans le budget défini dans le programme d'actions.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- EMET** un avis favorable sur le Programme Local de l'Habitat de la CIDERAL,
- AUTORISE** Monsieur Le Maire à transmettre cet avis à la Communauté de Communes dans les meilleurs délais.

Dissolution du Syndicat Mixte du Canton d'Uzel

Vu la Loi n°2010-1563 du 16 Décembre 2010 dite RCT portant notamment sur la dissolution des syndicats

Vu la délibération du 2014/4 du Conseil Municipal en date du 11 juin 2014

Vu la délibération 2014/13 du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2014

Considérant la sollicitation du Préfet pour avis des conseils municipaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-**APPROUVE** à l'unanimité, la dissolution du Syndicat Mixte du Canton d'Uzel

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre cet avis au Préfet afin qu'il soit mentionner dans l'arrêté préfectoral de dissolution.

Point sur les travaux

Micro crèche : la maçonnerie est quasi terminée, les ouvertures seront posées vers le 10 novembre.

Voirie : les travaux de réfection de la voirie dans le Lotissement de la Butte Morien seront réalisés semaine 43. Monsieur le Maire indique qu'il y a un peu de retard dans le planning des travaux.

Eglise : le démarrage des travaux est prévu à la mi-novembre.

Bibliothèque : les travaux de peinture sont terminés et le mobilier a été installé. La plastification des livres est en cours.

Point Commission Cadre de Vie

Vœux : à l'occasion des vœux, une présentation des photos prises tout au long de l'année sera réalisée à la fin de la cérémonie. Ce projet avait été évoqué l'an passé. Cette présentation permettra d'apprécier le fleurissement réalisé par les habitants, fleurissement qui contribue à l'amélioration du cadre de vie de tous.

Terrain des sports : des plantations d'environ 16 chênes distancés de 7 mètres sont envisagées pour un montant de 656 € HT. Il s'agit de terminer l'aménagement du site suite à l'abattage des sapins.

Travail sur les Lavoirs : les élus souhaiteraient qu'un lavoir par an soit rénové selon le planning suivant afin d'étendre sa politique d'embellissement communal par la restauration du petit patrimoine :

- 1- le lavoir du Pertuis Oisel : 2016
- 2- le lavoir de Lanégoff : 2017
- 3- le lavoir de Kergouhan : 2018
- 4- le lavoir de la Ville au Chevalier : 2019

Questions diverses

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2014

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de LE QUILLIO. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Commémoration du 11 Novembre

Rendez-vous Place de la mairie à 10h45, dépôt de gerbe au monument aux morts à 11h00 suivi du vin d'honneur offert par la municipalité.

Groupement de commande GAZ

Monsieur le Maire fait savoir que la commission MAPA de la CIDERAL s'est réunie le 29 septembre 2015 ; deux entreprises ont répondu : BUTAGAZ et PRIMAGAZ.

La commission a décidé d'attribuer le marché à PRIMAGAZ :

Les conditions tarifaires sont les suivantes :

- Le montant est de 535 € HT/Tonne.
- Coût des travaux de changement de cuves : à la charge de Primagaz
- Location et maintenance des installations : 82, 62 €/an/sites
- Pas de dépôt de garantie concernant les cuves et s'engage à rembourser les collectivités ayant des dépôts de garantie chez eux
- Une enveloppe financière de 10 000 € est accordée afin d'aider les collectivités dont le contrat n'est pas terminé avec d'autres fournisseurs.

Une variante « facturation au compteur » est proposée par Primagaz, chaque collectivité est libre de choisir cette proposition.

Les conditions de cette variante sont les suivantes :

- La facturation se fait au kWh consommé
- Le montant est de 535 € HT/Tonnes.
- Coût des travaux de changement de cuves : à la charge de Primagaz
- Location et maintenance des installations : 120,00 €/an/sites
- Pas de dépôt de garantie concernant les cuves et s'engage à rembourser les collectivités ayant des dépôts de garantie chez eux
- Une enveloppe financière de 10 000 € est accordée afin d'aider les collectivités dont le contrat n'est pas terminé avec d'autres fournisseurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE**, à l'unanimité, d'adhérer au marché attribué à PRIMAGAZ
- DONNE TOUT POUVOIR** au Maire pour signer les documents relatifs au Marché.

Avis sur le Projet de Schéma Départemental de coopération Intercommunale (SDCI) présenté en Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) du 13 octobre 2015

Par courrier en date du 13 octobre 2015, Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor nous a informés qu'il a réuni les membres de la commission départementale de coopération intercommunale pour leur présenter le projet de schéma proposé dans le cadre de la loi NOTRe du 7 août 2015.

Ce schéma comporte deux sous-parties.

La première vise à réorganiser les intercommunalités à fiscalité propre à un seuil d'habitants se rapprochant au plus près des bassins de vie des habitants, accroître ou rééquilibrer la solidarité financière et organiser les services publics de proximité sur des territoires cohérents.

La seconde prévoit la rationalisation des syndicats de gestion intercommunaux et mixtes. Pour cela, il est prévu de dissoudre les syndicats dont l'objectif est atteint ou sans activité depuis deux ans et ceux dont le périmètre est inférieur ou identique à celui des nouveaux EPCI à fiscalité propre.

Le projet de schéma devant être soumis à l'avis des collectivités territoriales concernées, Monsieur le Préfet m'invite à vous le soumettre pour délibération

afin que nous puissions nous prononcer sur les propositions qui concernent la commune.

Précision est apportée par Monsieur le Maire aux membres du Conseil municipal sur les principes qui ont guidé l'écriture du schéma départemental de coopération intercommunale, à savoir:

- Le schéma doit être consensuel, c'est-à-dire avoir l'assentiment de la CDCI et de la majorité des communes et des EPCI consultés. En cas de propositions non convergentes, le Préfet sera amené à trancher.
- Le schéma doit être raisonnablement ambitieux - objectif affiché : proposer un schéma pour le long terme avec des territoires regroupés autour de bassins de vie cohérents et solidaires
- Le schéma passe par des fusions de blocs de territoires actuels et non par leur démembrement. Le rattachement de communes à un autre bloc intercommunal n'est cependant pas exclu.
- L'écriture du schéma s'appuie sur des documents existants : cartes des pays, SCOT, bassins de vie avec la notion domicile-travail.
- L'écriture du schéma se fonde sur des territoires solidaires au plan démographique et financier
- Toutes les communautés devront, à l'issue de la mise en œuvre du schéma, comporter au moins 15000 habitants

Monsieur le Maire rappelle que :

Sans attendre la proposition de schéma qui vous est soumise au cours de cette séance, les communautés de communes CIDERAL, HARDOUINAIS-MENE et MENE ont décidé de travailler à une étude de rapprochement dès janvier 2015.

Partant d'un certains nombres de constats (*enjeux d'avenir, projets de développement, seuils critiques pour l'exercice des compétences...*), un premier travail d'échange et de concertation a été engagé de janvier à septembre 2015 au travers des réunions du comité de suivi, du comité de pilotage (élargi aux Maires) et de l'assemblée plénière (élus communautaires et municipaux).

Ces réunions ont permis d'informer et de s'accorder (ou de s'interroger) successivement sur les questions d'exercice et d'harmonisation des compétences, de gouvernance communautaire (représentation des communes, organisation de la communauté...), de personnels et d'analyser les conséquences fiscales et financières du regroupement.

Les premières bases du projet de territoire de la future intercommunalité se fonderaient notamment sur les ambitions de :

- **Regrouper nos territoires et nos forces pour poursuivre le développement du Centre Bretagne**
- **Renforcer notre attractivité résidentielle et économique et notre notoriété pour changer l'image du territoire**
- **Ré-inventer les coopérations et solidarités au sein de nos espaces de vie**

AU REGARD DES MOTIVATIONS du «pourquoi fusionner ensemble ? » rappelées dans l'étude de rapprochement :

«

Parce que collectivement nous n'aurons pas les ressources ou les moyens humains ou matériels suffisants pour exercer certaines compétences qui vont nous être transférées par la loi (économies d'échelle...)

Parce que certaines compétences s'adosent à des seuils de population a minima de 30 000 habitants (urbanisme, politique du logement, aides à la pierre, PLUI, PLH, SCOT...)

Parce que nous préférons AGIR plutôt que SUBIR pour que demain nos concitoyens puissent continuer à vivre et travailler en Centre-Bretagne

Parce que les caractéristiques socio-démographiques des 3 entités sont très proches

Parce que les 3 territoires intercommunaux sont fondamentalement structurés par l'importance et par la vitalité de notre agriculture et de notre système agro-alimentaire

Parce que nous voulons préserver notre identité rurale et avoir une capacité réelle à peser dans les débats départementaux, régionaux voire nationaux et à défendre efficacement les intérêts du territoire (conférence territoriale, SAGE ...)

Parce que nous réaffirmons notre attachement à des modes de vie solidaires et à une organisation de proximité (services, santé, mobilité...)

Parce que chacun des 3 territoires intercommunaux se donne pour ambition d'apporter quelque chose à l'autre (parcs d'activités, énergies renouvelables, situation privilégiée par rapport aux axes ingénierie...)

Parce que nous sommes fiscalement compatibles et que nos budgets et nos marges d'autofinancement nous imposent de faire mieux avec moins

Parce que nous avons l'habitude de travailler ensemble

- Au sein du Pays du Centre Bretagne depuis 20 ans
- Au sein de la Maison de l'entreprise et de la formation professionnelle

Parce que nous pourrions envisager à l'avenir de nouvelles formes d'organisation territoriale qui apporteront des ressources complémentaires pour développer les services à la population et aux entreprises.

Parce que demain on pourrait nous imposer des « compétences sociales

... »

CONSIDERANT la volonté unanime des trois intercommunalités de travailler à une recomposition territoriale dont le périmètre géographique s'appuierait sur celui du pays du Centre Bretagne

VU la carte de recomposition des territoires intercommunaux proposée par Monsieur Le Préfet des Côtes d'Armor, qui pour notre secteur géographique regrouperait au 1^{er} janvier 2017, les communautés de communes Hardouinai-Mené, CIDERAL avec intégration de la commune nouvelle de Le Mené (CC du Mené) et des communes de Mûr-de-Bretagne et de Saint-Connec

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal

- **DONNE un avis favorable** à la proposition de schéma tel que proposé par Monsieur le Préfet, à savoir le regroupement des communautés de communes Hardouinai-Mené, CIDERAL avec intégration de la commune nouvelle de Le Mené (CC du Mené jusqu'au 31 décembre 2015) et des communes de Mûr-de-Bretagne et de Saint-Connec.

Monsieur Maire expose au Conseil Municipal qu'il s'agit d'une nouvelle étape dans la vie de notre intercommunalité. En effet, après un premier élargissement du territoire avec l'arrivée des ex-communautés d'Uzel, Corlay et Mûr de Bretagne ; l'arrivée de la Cdc de l'Hardouinai-Mené, de la commune nouvelle du Mené, et de Saint Connec et Mûr de Bretagne va nous permettre d'envisager la mise en place d'une Communauté d'Agglomération puisque nous allons atteindre 52 000 habitants, sous réserve que la ville centre atteigne les 15 000 habitants.

A l'heure où les financements de l'Etat diminuent, et où les dotations sont orientées vers les métropoles et les communautés d'agglomération, nous ne pouvons que nous réjouir de cet élargissement de territoire.

Nous allons pouvoir ainsi accentuer le développement économique sur le territoire du Centre Bretagne, mais également continuer à proposer des services en adéquation avec les besoins des familles dans les divers domaines que se soient (services aux personnes, enfance-jeunesses, culturel, sportif...) et accentuer notre attractivité territoriale.

Communes Nouvelles

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu le lundi 12 octobre dernier autour de la thématique des Communes nouvelles. Cette réunion s'est déroulée en présence des maires de l'ancien canton d'Uzel ainsi que les maires de Mûr de Bretagne, de Saint-Guen et de Caurel.

Chacun des élus présents a pu exprimer sa vision des communes nouvelles et surtout faire remonter la sensibilité de leur conseil municipal respectif sur cette thématique.

A l'issue de la réunion, les élus ont conforté leur volonté de travailler ensemble en premier lieu considérant que la mise en place d'une commune nouvelle semble pour la majorité prématurée, tout en réfléchissant sur la mise en place d'une entente intercommunale. En effet une entente intercommunale permettrait de travailler sur la mutualisation de moyens (personnel, matériel...) et sur des thématiques telles que l'attractivité du territoire, le développement économique, les services à la population...

Mise à Disposition Gratuite de la Salle au Comité des Fêtes pour le Téléthon

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande formulée par le Président du Comité des Fêtes pour obtenir la gratuité de la Salle le Samedi 5 Décembre afin d'organiser des animations au profit du Téléthon.

Au regard de l'importance que revêt le Téléthon pour les personnes atteintes de maladies génétiques, rares et lourdement invalidantes. , le Conseil municipal **DECIDE** d'accorder la gratuité de la Salle.